

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2025

21 août 2013

SOMMAIRE

3P (L) Fund	97200	Tedalda Luxembourg S.à r.l.	97158
aeris CAPITAL Sustainable Impact S.C.A. SICAV-SIF	97200	Tension II AcquiCo S.à r.l.	97159
Batipart Invest	97176	The Boston Consulting Group Luxembourg S.à r.l.	97159
Colors Capital Companies	97194	The Skullhead Luxembourg	97161
FCB (Forest City Basin) Resources S.A.	97200	Threadneedle Strategic Property Fund IV Luxembourg SA SICAV-SIF	97160
Medina Financial Corporation S.A. SPF	97169	Tibre S.A.	97157
Mobs International S.à r.l.	97177	Titan International Luxembourg S.à r.l.	97160
Monroe S.A.	97176	97159
NewCo Lux.	97166	Tracol Construction S.A.	97159
OXEA Holding 2 S.à r.l.	97182	Trans @ S.à.r.l.	97161
Pasod S.A.	97193	Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à r.l.	97160
Pink Capital International	97194	Ulysse Consult S.à r.l.	97158
Prax Capital China Real Estate Fund III, S.C.A., SICAR	97191	Unima S.A.	97162
Ravi Investments S.à r.l.	97196	Valcon Acquisition Holding (Luxembourg) S.à r.l.	97162
Rolo International S.A.	97154	Valence S.A.	97199
Roosevelt USD Asset Sicav	97164	Valleroy S.A.	97157
Ross Troine Autocars S.A.	97154	VAM Advisory S.A.	97159
Santander SICAV	97155	VA No1 (Alto) S.à r.l.	97163
Santo Spirito	97157	VA No 1 (Dischhaus) S. à r.l.	97158
Second Euro Industrial Unna S.à r.l.	97154	VA No1 (Dusseldorf) S.à r.l.	97163
Secufund S.A.	97155	VA No1 Finco S.à r.l.	97164
Selmolux s.à.r.l.	97155	VA No1 Lux (Munich) S.A.	97163
Serena S.à r.l.	97155	VCP Jet Luxco S.à r.l.	97161
Snack Anatolia Sàrl	97198	Victoria Development S.A.	97164
Société d'exploitation Hôtelière, S.E.H. S.à r.l.	97156	Villa Conrad S.A.	97160
Société Privée de Gestion	97155	Vitaani Sàrl	97163
Sofagi S.C.A.	97157	West Control S.A.	97158
Sofolux S.A.	97156	WIM-LUX Industriemontage S.à r.l.	97163
Somtam S.A., SPF	97156	Xero S.à r.l.	97200
Strategy Sicav	97156	Xoom Venture Capital S.A.	97200
Struelpeter S.à.r.l.	97158	York Finance (Luxembourg) S.à r.l.	97162
Systema S.A.	97197	Zeilt Productions Sàrl	97161
Systemberatung S.à r.l.	97154	Zilmlan	97162

Rolo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 74.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013088048/9.

(130108817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Ross Troine Autocars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9631 Allerborn, Maison 1A.
R.C.S. Luxembourg B 95.215.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2012, les décisions suivantes sont prises à l'unanimité:

1) Les mandats d'administrateur sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018:

- Monsieur Henri SALES, ZAE Robert Steichen, rue Laangwiss, 4 à L-4940 Bascharage
- Madame Agnès SALES-LENTZ, ZAE Robert Steichen, rue Laangwiss, 4 à L-4940 Bascharage
- Monsieur Jos SALES, ZAE Robert Steichen, rue Laangwiss, 4 à L-4940 Bascharage
- Monsieur Marc SALES, ZAE Robert Steichen, rue Laangwiss, 4 à L-4940 Bascharage

2) Les mandats d'administrateur-délégué sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018:

- Monsieur Jos SALES, ZAE Robert Steichen, rue Laangwiss, 4 à L-4940 Bascharage
- Monsieur Marc SALES, ZAE Robert Steichen, rue Laangwiss, 4 à L-4940 Bascharage

3) Est nommée réviseur d'entreprises la société BDO AUDIT SA, inscrite au RCSL sous le n° B147570, 2 Avenue Charles de Gaulle à L - 1653 Luxembourg (ex-Compagnie Fiduciaire, RCSL n° B71178) jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Allerborn, le 28 juin 2013.

Référence de publication: 2013088052/21.

(130108028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Second Euro Industrial Unna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.604.250,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 105.400.

Suite à une lettre signée par Madame Cherine Aboulzefel, gérant de catégorie B de la Société, la Société prend acte de la démission de celle-ci avec effet au 27 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juillet 2013.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2013088069/14.

(130109077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Systemberatung S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6131 Junglinster, 2-4, rue Nicolas Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 146.723.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013088095/10.

(130107794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Serena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000.000,00.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R.C.S. Luxembourg B 177.652.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013088072/11.

(130108103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Santander SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 45.337.

Les comptes consolidés au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013088101/11.

(130108239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Secufund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 1, rue Bender.
R.C.S. Luxembourg B 174.524.

EXTRAIT

Suivant décision du Conseil d'Administration tenu en date du 25 juin 2013, le siège social de la société a été transféré du 2 A, Rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg au 1, Rue Bender, L-1229 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013088108/11.

(130108803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Selmolux s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 7, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 121.214.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2013088109/11.

(130108660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Société Privée de Gestion, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 120.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013088122/10.

(130109128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Somtam S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 155.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2013088128/10.

(130107997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Sofolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.257.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013088126/11.

(130108511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Strategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 46.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Strategy Sicav (en liquidation)

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013088133/11.

(130108532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Société d'exploitation Hôtelière, S.E.H. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.281.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée par le cédant et le cessionnaire en date du 30/12/2012 et acceptée par le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société Société d'exploitation Hôtelière, S.E.H. S.à.r.l. est désormais réparti comme suit:

Monsieur Christian Kissel, hôtelier, né le 14/10/1955 à Longeville-Lès-Metz (F), demeurant à L-5692 Elvange, 4, rue d'Emerange,	10
Madame Christelle Marsicano, hôtesse de l'air, née le 01/10/1970 à Metz, demeurant à F- 34470 Perrols (F), 12 Impasse des Civelles,	90
Total: CENTS parts sociales	<u>100</u>

Luxembourg, le 30/12/2012.

Pour extrait conforme

Christian Kissel / Christelle Marsicano

Les associés

Christian Kissel

Le gérant

Référence de publication: 2013088080/22.

(130108502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Santo Spirito, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 52.450.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 28 juin 2013

1. Monsieur Xavier SOULARD a démissionné de son mandat de gérant.
2. Madame Virginie GUILLAUME, administrateur de sociétés, née à Libramont (Belgique), le 17 octobre 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SANTO SPIRITO

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013088102/16.

(130107637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Sofagi S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 143.114.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de Surveillance tenue à Luxembourg le 17 mai 2013

Décision:

1. Nomination d'POPEXIA PSF S.A. en tant que Président du Conseil de Surveillance de SOFAGI S.C.A. OPEXIA PSF S.A, siégeant au 4A rue Henri Schnadt - L 2530 Luxembourg, avec pour représentant permanent Monsieur Nordine GARROUCHE, est nommée Présidente du Conseil de Surveillance de la société SOFAGI S.C.A.

Pour le Conseil de Surveillance

Emmanuel Lebeau / Karma Bullaert / OPEXIA PSF

- / - / Représentée par Nordine Garrouche

- / - / Président

Référence de publication: 2013088124/16.

(130108615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Tibre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 101.768.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TIBRE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013088176/11.

(130108413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Valleroy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 37.118.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2013088209/11.

(130108056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Struelpeter S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3926 Mondercange, 2, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 31.673.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013088134/10.

(130108551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Tedalda Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 161.024.

—
EXTRAIT

Il est à noter que l'adresse de M. Sven Gustaf Henschen Paulson, Gérant de Catégorie B de la Société, est désormais Birger Jarlsgatan 46, 4 tr, S-114 29 Stockholm, Suède.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Tedalda Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013088140/15.

(130108295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Ulysse Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 122.685.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 02 juillet 2013.

Référence de publication: 2013088190/10.

(130108953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

VA No 1 (Dischhaus) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 120.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013088204/10.

(130109081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

West Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 84.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013088231/9.

(130107724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Tracol Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammesté.
R.C.S. Luxembourg B 132.670.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 5 juin 2013 que:

L'assemblée décide de reconduire le mandat de l'administrateur:

- Monsieur Jean Rico MAROCHI, né le 9 janvier 1964 à Differdange, demeurant à L-4519 Differdange, 46, Cité Breitfeld, Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale en l'année 2019.

L'assemblée décide de reconduire le mandat du réviseur d'entreprises:

- La société PricewaterhouseCoopers Sarl, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 65.477, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale en l'année 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013088149/17.

(130108180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Tension II AcquiCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.661.169,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 151.883.

Par résolutions signées en date du 13 mai 2013, l'associé unique a décidé de renouveler, avec effet immédiat, le mandat de réviseur d'entreprises agréé pour les comptes consolidés de KPMG Luxembourg, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes consolidés de l'exercice se clôтурant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013088142/14.

(130108305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

The Boston Consulting Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 123.017.825,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 144.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013088144/10.

(130109002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

VAM Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 107.143.

Par la présente, nous vous informons que Monsieur Romain Moebus, domicilié professionnellement à 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, administrateur de la société VAM Advisory S.A., numéro RCS Luxembourg B107143, démissionne de son poste d'administrateur de la société VAM Advisory S.A. avec effet au 30 Juin 2013.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

VPB Finance S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013088210/13.

(130107630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Threadneedle Strategic Property Fund IV Luxembourg SA SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 146.228.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 02 Juillet 2013.

Pour THREADNEEDLE STRATEGIC PROPERTY FUND IV LUXEMBOURG S.A. SICAV-SIF

Société d'investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013088145/16.

(130109068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 145.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à.r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2013088151/14.

(130107883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Titan International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.577.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 101.078.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2011 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 23 mai 2013, sous la référence L130082056 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013088179/12.

(130108637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Villa Conrad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 107.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013088200/12.

(130108671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

The Skullhead Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 142.993.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 5 juin 2013

Nous confirmons que nous avons confié la gestion journalière de THE SKULLHEAD LUXEMBOURG à Géraldine LE FLOCH, employée, demeurant professionnellement au 8, rue Dieks, L-1417 Luxembourg, depuis son entrée en fonction le 1^{er} décembre 2011.

Fait à Luxembourg, le 5 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

THE SKULLHEAD LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013088173/15.

(130107600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Trans @ S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 92.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

TRANS@Sarl

52 rue de Koerich

L-8437 STEINFORT

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013088185/15.

(130108352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

VCP Jet Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 50.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 171.480.

Les comptes annuels, pour la période du 13 septembre 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013088213/11.

(130107941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Zeilt Productions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 132.718.

Extrait d'une décision des associés

En date du 13 mai 2013 les associés ont pris la décision de transférer le siège social au 15-17, avenue Guillaume L-1651 Luxembourg

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laurent Witz

Le gérant

Référence de publication: 2013088250/13.

(130107730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Unima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 66.609.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 19 novembre 2012

L'assemblée approuve la démission de DELOITTE AUDIT de son mandat de commissaire aux comptes.

L'assemblée approuve la nomination de MAZARS Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréé, en remplacement de DELOITTE AUDIT, réviseur d'entreprises agréé. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes sociaux au 31 décembre 2012 et les comptes consolidés au 31 décembre 2012.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013088191/15.

(130108986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Valcon Acquisition Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.126.375,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 115.926.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Christian Ralison, gérant B de la Société, est désormais comme suit:
4, rue Charles VI, L-1327 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Wolfgang Zettel

Gérant A

Référence de publication: 2013088194/15.

(130107841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

York Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.450,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 169.695.

Les comptes annuels, pour la période du 20 juin 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013088243/11.

(130108892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Zilmlan, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6118 Junglinster, 5, rue de Godbrange.
R.C.S. Luxembourg B 116.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013088251/13.

(130108880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Vitaani Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 132.863.

EXTRAIT

Il est porté à connaissance à qui de droit que le siège social de l'associé unique de la Société, à savoir «Resolution III Holdings S.à r.l.», a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 15 - 17 Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, avec effet au 3 mai 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Valérie Ingelbrecht

Gérante

Référence de publication: 2013088203/14.

(130108089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

VA No1 (Alto) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 162.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013088205/10.

(130109080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

VA No1 (Dusseldorf) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 116.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013088206/10.

(130109066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

WIM-LUX Industriemontage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 126.970.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013088234/10.

(130108211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

VA No1 Lux (Munich) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 110.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013088208/10.

(130109086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

VA No1 Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 109.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013088207/10.

(130109092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Roosevelt USD Asset Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 150.046.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 29 juin 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de nommer Monsieur Alessandro BOTTINELLI, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 LUXEMBOURG, nouvel administrateur de la SICAV, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013;
2. de réélire Monsieur Régis LEONI, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013;
3. de ne pas réélire le mandat des administrateurs suivants:
 - Monsieur Paulo ANTUNES DAS NEVES, suite à sa démission avec effet au 13 septembre 2011,
 - Monsieur Philippe LAMARCHE;
4. de réélire KPMG Luxembourg S.à.r.l. (anciennement KPMG Audit S.à.r.l., Luxembourg), avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

*Pour ROOSEVELT USD ASSET SICAV
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Agent Domiciliataire
Corinne ALEXANDRE / Marc-André BECHET
- / Directeur*

Référence de publication: 2013088050/27.

(130107652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Victoria Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.
R.C.S. Luxembourg B 127.984.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize, le quatorze juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ("Assemblée") de la société anonyme "Victoria Development S.A.", en liquidation volontaire, établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38 boulevard Napoléon 1^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 127984, (la "Société"), constituée originairement sous la dénomination sociale de "LEGFORCE S.A.", suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1380 du 6 juillet 2007,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Jean SECKLER:

- en date du 25 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2918 du 14 décembre 2007, contenant notamment l'adoption par la Société de sa dénomination actuelle; et

- en date du 27 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1747 du 10 septembre 2009.

La Société a été mise en liquidation et la société à responsabilité limitée "UHY Fibetrust S.à.r.l.", établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38 boulevard Napoléon I^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 35966, a été nommée en tant que liquidateur (le "Liquidateur") suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 avril 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jürgen FISCHER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

Le Président désigne Madame Liliana DE FEUDIS, employée, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Klaus KRUMNAU, juriste, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 4 juin 2013, a approuvé le rapport du liquidateur daté du 3 juin 2013 (le "Rapport du Liquidateur") ainsi que les comptes de liquidation établis au 3 juin 2013 (les "Comptes de Liquidation"), a nommé la société à responsabilité limitée "FIBETRUST S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 165965, en tant que commissaire à la liquidation (le "Commissaire à la Liquidation") chargé de l'établissement des comptes de clôture (les "Comptes de Clôture") et du rapport du commissaire à la liquidation (le "Rapport du Commissaire à la Liquidation") et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente Assemblée;

B) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Examen et approbation du Rapport du Commissaire à la Liquidation;
2. Approbation des Comptes de Clôture;
3. Décharge à accorder au Liquidateur et au Commissaire à la Liquidation pour l'exécution de leurs mandats en relation avec la liquidation de la Société;
4. Approbation du transfert de tous les actifs et passifs de la Société conformément à ce qu'il ressort des Comptes de Clôture de la Société;
5. Décharge à donner aux membres du bureau de l'Assemblée;
6. Conservation des livres et documents de la Société;
7. Approbation de la clôture de la liquidation de la Société avec effet à la date de ce jour;
8. Divers.

C) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

D) Que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

E) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

F) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Ayant eu communication du Rapport du Commissaire à la Liquidation, l'Assemblée approuve ledit rapport qui conclut à la conformité du Rapport du Liquidateur aux lois et obligations légales luxembourgeoises et à un exposé sincère et véritable des opérations de liquidations de la Société.

Le Rapport du Commissaire à la Liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Deuxième résolution

Confirmant par les présentes les conclusions contenues dans le Rapport du Commissaire à la Liquidation, l'Assemblée décide d'approuver les Comptes de Clôture.

Troisième résolution

L'Assemblée donne pleine décharge au Liquidateur et au Commissaire à la Liquidation pour l'exécution de leurs mandats en rapport avec les opérations de liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le transfert de tous les actifs et passifs de la Société, conformément à ce qu'il ressort des Comptes de Clôture, avec effet à la date du présent acte.

Cinquième résolution

L'Assemblée donne décharge aux membres du bureau de l'Assemblée.

Sixième résolution

L'Assemblée décide que les livres et autres documents de la Société resteront déposés pendant une période de cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2210 Luxembourg, 38 boulevard Napoléon I^{er}, et que toutes les sommes et valeurs éventuelles revenant aux actionnaires et aux créanciers qui ne se seraient pas présents à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille trois cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. FISCHER, L. DE FEUDIS, K. KRUMNAU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2013. LAC/2013/27856. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013088197/99.

(130108357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

NewCo Lux., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 121, rue de Muhlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 178.340.

STATUTS

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE VINGT-SEPT JUIN.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Apostolos STATHOPOULOS, Neurochirurgien, né à Volos Magnisia (Grèce) le 16 juin 1971, demeurant Rue Belle-Vue 17, à L-4974 DIPPACH,

ici représenté par Monsieur Jérôme LEJEUNE, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 25 juin 2013, laquelle procuration restera ci-annexée.

Lequel comparant, représenté comme dit est, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et en particulier la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «NewCo Lux.»

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision prise en assemblée générale des associés aux conditions de présence et de majorité requise pour les modifications aux statuts.

Il peut être transféré à tout autre endroit à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société aura pour objet:

a) la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille;

b) l'acquisition, le développement et la protection de tous droits de propriété intellectuelle, y compris les droits de propriété industrielle (brevets, marques, produits, dessins, modèles, etc.) et de propriété littéraire et artistique;

c) la concession de licences et la cession desdits droits de propriété intellectuelle;

d) toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ayant un objet social identique, similaire ou connexe au sien, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;

e) toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension. La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également, par simple décision du conseil d'administration, établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Titre II Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DEUX CENT MILLE EUROS (200.000.- EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de DEUX CENTS EUROS (200.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales ainsi qu'à l'article 15 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Les parts sociales ne peuvent être cédées librement qu'aux autres associés, moyennant agrément de l'organe de gestion. Par contre, elles ne peuvent être cédées ou transmises par décès à des tiers, y compris les héritiers et ayants cause de l'associé défunt, sauf agrément de l'organe de gestion.

Un délai de paiement de six mois est consenti. Les parts sont cédées à la valeur établie lors de la dernière assemblée générale.

Le prix ainsi fixé est valable jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle et ne peut être modifié entre-temps que par une décision de l'assemblée générale prise aux conditions de présence et de majorité requise pour les modifications aux statuts.

Le prix est payable au plus tard dans l'année à compter du jour du rachat. En aucun cas, le cédant ne peut exiger la dissolution de la société. Les parts ne peuvent être cédées ou transmises par décès à des tiers.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III - Administration

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés. Ils sont susceptibles d'être révoqués ad nutum par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. La société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants (technique et administratif s'il en est) ou par la signature unique du gérant administratif ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant ou le conseil de gérance.

Titre IV - Assemblée générale

Art. 15. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la municipalité tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le dernier vendredi du mois de décembre à 20 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Titre V - Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} juillet de chaque année et finit le 30 juin de l'année suivante.

Art. 17. Chaque année, au 30 juin, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre V - Dissolution, Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI - Disposition générale

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé s'en réfère aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.500.-.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 30 juin 2014.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites et libérées par l'associé unique, Monsieur STATHOPOULOS Apostolos prénommé.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées au moyen d'un apport en nature consistant en l'apport d'un brevet ayant le numéro EP1993595, déposé au registre européen des brevets le 26 janvier 2007 sous le numéro WO2007EP50807, intitulé «TUMOUR VACCINE COMPRISING ALLOGENEIC OR XENOGENEIC TUMOUR».

Effectivité de l'apport

La preuve de la pleine propriété de l'Apport dans le chef des associés a été rapportée au notaire instrumentant au moyen d'un extrait du Registre européen des brevets dont une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'associé et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

L'associé a également déclaré que l'apport est libre de tout privilège, dette ou gage et qu'il n'existe aucune restriction au libre transfert d'un tel apport à la Société présentement constituée.

L'apport en nature a été évalué par l'associé lui-même au montant de EUR 200.000 (deux cent mille Euros). Une copie de cette déclaration d'évaluation, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'associé et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Assemblée générale des associés

Les statuts étant ainsi rédigés, l'associé unique représentant la totalité du capital a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

Les associés décident de fixer à un (1) le nombre de gérant et décide par ailleurs de nommer la personne suivante comme gérant unique pour une période indéterminée:

Monsieur Apostolos STATHOPOULOS, précité.

L'associé unique décide de fixer le siège social de la Société au 121, Rue de Muhlenbach, à L-2168 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. LEJEUNE, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 01 juillet 2013. Relation: RED/2013/1061. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 03 juillet 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013088846/149.

(130109771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Medina Financial Corporation S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 55, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 178.335.

STATUTS

L'an deux mille treize, le six juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires («l'Assemblée») de «Medina Financial Corp.» (la «Société»), une société constituée en vertu des lois du Panama, ayant son siège social à Avenida Ricardo Arango y calle, 61, Obarrio inscrit à Microjacket 300854, Film 45644, Frame 0002 de la Section (Commerciale) du Registre public de la République de Panama.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Laurent Cherpin, conseil fiscal et expert-comptable, demeurant professionnellement au 140, Boulevard Charles Simonis à L-2539 Luxembourg (le «Président»).

L'Assemblée désigne comme secrétaire Mademoiselle Filiz Dag demeurant à B-5002 Saint-Servais, Rue Malevez, 13 et comme scrutatrice.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée (les «Actionnaires»), ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents ou par leur mandataire.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varierait par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

De la même manière, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, après avoir été paraphées ne varierait par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les actions représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présentes ou représentées à l'Assemblée, de sorte que l'assemblée peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

II. Les Actionnaires déclarent unanimement (i) renoncer au délai de convocation de l'Assemblée et (ii) être parfaitement informés de l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la Société et de son administration centrale de la République du Panama au Grand-Duché de Luxembourg et ceci à partir du 1^{er} janvier 2013 pour les besoins comptables et fiscaux, sans liquidation de la Société et avec pleine continuité légale et sociale;

2. Adoption, en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, de la forme d'une société anonyme étant une Société de gestion de patrimoine familial;

3. Conversion de la monnaie du capital social de la Société des Francs suisses à l'Euro;

4. Suite à la conversion mentionnée ci-dessus, augmentation du capital social de la Société par un montant de trente et un mille euros (31.000.- EUR), entièrement libéré, sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation du pair comptable des trois cents (300) actions au porteur existantes sans valeur nominale;

5. Modification et refonte complète des statuts de la Société, y compris le changement de (i) la forme sociale de la Société en société anonyme de droit Luxembourgeois étant une société de gestion de patrimoine familial et (ii) de l'objet social de la société, qui doit se traduire respectivement dans les nouvelles dispositions suivantes:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme sous la dénomination «Medina Financial Corporation S.A. SPF» (ci-après la «Société»), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier: (i) la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et (ii) la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, telle que modifiée (la «Loi SPF»), ainsi que par les statuts (les «Statuts»); et

« **Art. 2.** L'objet de la Société est exclusivement l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'avoirs financiers se composant de:

- instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière; et
- les espèces et avoirs sous toute forme, détenus sur un compte.

La Société ne peut exercer aucune activité commerciale et ne doit pas être impliquée dans la gestion de toute autre société.

La Société prend les mesures nécessaires pour sauvegarder ses droits et fera les opérations nécessaires de toute nature dans les limites de l'objet social ou qui le favorisent, en restant dans les limites fixées par la Loi SPF.»

6. Constatation de la démission et octroi de la décharge des membres actuels du conseil d'administration de la Société;

7. Nomination de la société anonyme Dtax.lu, ayant son siège social au 55, Val Fleuri, à L-1526 Luxembourg, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B.177.143, ici représentée par son administrateur unique Monsieur Laurent Cherpon, conseil fiscal et expert-comptable, demeurant professionnellement au 140, Boulevard Charles Simonis à L-2539 Luxembourg en tant qu'administrateur unique pour une période se terminant à la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société de l'année 2018;

8. Nomination de DCA.lu S.à.r.l. dont le siège social se situe 55, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B. 168768, en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une période se terminant à la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société de l'année 2018;

9. Détermination de la durée du premier exercice social de la Société après sa migration vers le Luxembourg;

10. Détermination de l'adresse du siège social de la Société;

11. Donne par la présente procuration, comme mandataire ad hoc, à la société SUCRE, ARIAS & REYES, établie à Calle 48, Este, Bella Vista, Edificio Sucre, Apartado Postal 0816-01832, Panama, 5 Republica de Panama, pour signer tout document et accomplir toute formalité aux fins de radier la société du registre de commerce et des sociétés au Panama.

12. Divers.

IV. Les documents suivants ont été soumis à l'Assemblée:

- le document constitutif de la Société,
- Certificat de «good standing» de la Société émis par le Registre Public de la République de Panama,
- Décisions des Actionnaires, datées du 8 mars 2013 adoptées en conformité avec les lois de la République du Panama, concernant le transfert du siège social de la Société à partir de la République du Panama vers le Grand-Duché de Luxembourg (les «Premières Décisions des Actionnaires»);

- La décision du conseil d'administration de la Société, datées du 23 mai 2013, adoptée en conformité avec les lois de la République du Panama, en ce qui concerne le transfert du siège social de la Société à partir de la République du Panama au Grand-Duché de Luxembourg];

IV. La Société souhaite transférer son siège social et son administration centrale au Grand-Duché de Luxembourg et les lois de la République du Panama permettent un tel transfert avec la continuité de la personnalité juridique de la Société et sans sa liquidation.

Conformément aux Premières Décisions des Actionnaires il a déjà été décidé par les Actionnaires que la Société soit transférée de la République du Panama et continue au Grand-Duché de Luxembourg sous une nouvelle forme de société. La présente Assemblée doit désormais décider du transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société de la République de Panama à Luxembourg et de déclarer cette décision dans les formes requises par la loi luxembourgeoise.

VI. Il appartient à la présente Assemblée de statuer également sur (i) les modifications statutaires nécessaires pour mettre la Société en conformité avec la législation luxembourgeoise (ii) le remplacement des membres du conseil d'administration (iii) la nomination d'un commissaire aux comptes (iv) la durée du premier exercice social après son transfert au Luxembourg et (v) l'adresse du siège social de la Société.

Le président donne lecture des conclusions du rapport du réviseur d'entreprises, la société VPC Luxembourg, représentée par Monsieur Jean-Louis PRIGNON, établie et ayant son siège social à L-9999 Wemperhardt, 4a, op der Haart, qui sont les suivantes:

«Conclusion:

Sur base de nos diligences, nous n'avons identifié aucun élément de sur-évaluation de l'actif net de la société MEDINA FINANCIAL CORPORATION au 31.12.2012, issu de la situation active et passive présentée au point 3 du présent rapport, d'un montant de 10.307,015 EUR.

Ce rapport sera signé ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant pour être annexé au et enregistré avec le présent acte.

L'universalité des actifs et passifs de la Société ressort d'une situation financière au 31 décembre 2012 laquelle signée ne varietur restera annexée au présent acte.

Ce qui précède ayant été approuvé par l'Assemblée, après délibération l'Assemblée à l'unanimité et par vote séparé, a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social de la Société et administration centrale de la République du Panama au Grand-Duché de Luxembourg et ce avec effet comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2013 le tout sans changement de la personnalité juridique, laquelle perdure sans interruption.

L'Assemblée CONSTATE que, à la suite de ce qui précède, la Société a acquis la nationalité luxembourgeoise et que la Société est désormais soumise au droit luxembourgeois, à l'exclusion de toute autre loi. En conséquence de quoi, les résolutions suivantes ont été adoptées conformément au droit luxembourgeois.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE que la Société adopte, conformément à la loi du Grand-Duché de Luxembourg, la forme d'une société anonyme étant une société de gestion de patrimoine familial régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier (i) la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et (ii) la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, telle que modifiée, ainsi que par le des statuts en la forme établie en vertu de la cinquième résolution ci-dessous.

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE à l'unanimité de convertir la devise du capital social de la Société de Francs Suisses en Euros en appliquant le taux de change CHF/EUR dont le cours était de 0,8271 au 1^{er} janvier 2013.

Le capital social de 8.387.000 Francs suisse (CHF 8.387.000) est ainsi transformé en six millions neuf cent trente-six mille huit cent quatre-vingt-sept euros et soixante-dix Cent (EUR 6.936.887,70) représenté par trois cents (300) actions au porteur.

Quatrième résolution

L'Assemblée DECIDE d'augmenter le capital social de la Société par un montant de trente et un mille euros (31.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de six millions neuf cent trente-six mille huit cent quatre-vingt-sept euros et soixante-dix Cent (€ 6.936.887,70) à six millions neuf cents soixante-sept mille huit cent quatre-vingt-sept euros et soixante-dix Cent (€ 6.967.887,70) sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation du pair comptable des trois cents (300) actions au porteur existantes.

Payement

L'actionnaire unique de la Société, comme indiqué dans la liste de présence annexée aux présentes, agissant par l'intermédiaire de son mandataire, comme indiqué dans la liste de présence annexée aux présentes, déclare de payer l'augmentation du capital social de la Société par apport en espèces d'un montant de trente et un mille euros (31.000.- EUR).

Le montant de trente et un mille euros (31.000.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

L'Assemblée DECIDE en outre de convertir les trois cents (300) actions au porteur existantes sans valeur nominale, soit la totalité des actions de la Société actuellement en circulation, en trois cents (300) actions ordinaires au porteur sans valeur nominale.

Cinquième résolution

L'Assemblée DECIDE de procéder à la modification et refonte complète des statuts de la Société qui se liront désormais comme suit:

« Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est constitué par les présentes une société anonyme sous le nom «Medina Financial Corporation S.A. SPF» (ci-après la «Société»), qui sera régie par les lois relatives à cette entité et en particulier

par (i) la loi datée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et (ii) la loi datée du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial telle que modifiée (la «Loi SPF») ainsi que par les statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est exclusivement l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'avoirs financiers se composant de:

- instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 relative aux contrats de garantie financière; et
- les espèces et avoirs sous toute forme, détenus sur un compte.

La Société ne peut exercer aucune activité commerciale et ne doit pas être impliquée dans la gestion de toute autre société.

La Société prend les mesures nécessaires pour sauvegarder ses droits et fera les opérations nécessaires de toute nature dans les limites de l'objet social ou qui le favorisent, en restant dans les limites fixées par la Loi SPF.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville.

4.2 Le siège social pourra être transféré dans tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution extraordinaire des actionnaires délibérant de la manière prévue pour les modifications des Statuts.

4.3 L'adresse du siège social pourra être transférée au sein de la commune par décision de l'administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration.

4.4 Dans le cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique (le cas échéant) détermine que des événements extraordinaire d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, qui seraient de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaire; de telles mesures ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège social. Ces mesures provisoires seront prises et notifiées à toutes les parties intéressées par le conseil d'administration ou l'administrateur unique (le cas échéant) de la Société.

4.5 La Société pourra avoir des bureaux ou des succursales, au Luxembourg comme à l'étranger.

Art. 5. Capital - Actions et Certificats d'actions.

5.1 Capital - prime d'émission - réserves

Le capital social souscrit de la Société est fixé à six millions neuf cent soixante-sept mille huit cent quatre-vingt-sept euros et soixante-dix Cent (€ 6.967.887,70) divisé en trois cents (300) actions ordinaires sans indication de valeur nominale.

Toute prime payée sur chaque action est attribuée à une réserve distribuable conformément aux dispositions du présent Article. Les décisions quant à l'utilisation de réserve(s) de prime d'émission doivent être prises par le/les actionnaire(s) ou par le/les administrateur(s) le cas échéant, sous réserve de la Loi et des présents Statuts.

La Société peut accepter des contributions sans émission d'actions ou d'autres titres en considération et peut allouer de telles contributions à une ou plusieurs réserves. Les décisions quant à l'utilisation toute réserve doivent être prises par le/les actionnaire(s) ou le/les administrateur(s) le cas échéant, sous réserve de la Loi et des présents Statuts. Les réserves peuvent, mais ne doivent pas obligatoirement, être attribués au contributeur.

5.2 Actions

Les droits et obligations attachés aux actions sont identiques sauf dispositions contraires prévues par les présents Statuts ou par la Loi.

Les actions sont au porteur ou sous forme nominative, au choix de l'actionnaire unique ou par décision des actionnaires.

Envers la Société, les actions de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires, les usufruitiers et nus-propriétaires, les créanciers et les débiteurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. S'il y a plusieurs propriétaires d'actions ou une plus petite coupure d'une action, la société aura le droit de suspendre l'exercice des droits qui y sont attachés jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant le propriétaire, vis-à-vis de la Société, de l'action ou de la plus petite coupure.

5.3 - Modifications du capital social

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'actionnaire unique ou par décision de l'assemblée générale, conformément à l'article 10 de ces Statuts et à la Loi.

5.4 - Registre des actions - Certificats

Les actions qui sont sous la forme nominative doivent être consignées dans un registre des actionnaires, avec l'indication du nombre d'actions détenues par chacun des actionnaires conformément à l'Article 39 de la Loi.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme étant le propriétaire de ces actions.

Les certificats attestant l'inscription au registre des actions peuvent être délivrés aux actionnaires sur demande.

5.5 - Transfert d'actions - Rachat d'actions

Les Actions sont transférables en conformité avec les dispositions de la Loi.

La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions de la Loi. Pour éviter tout doute, les actions rachetées ne seront pas prises en considération pour le calcul du quorum et de la majorité.

Art. 6. Conseil d'administration.

6.1 La Société peut être gérée par un seul administrateur pour aussi longtemps qu'il y aura un seul actionnaire. Si la Société a plus d'un actionnaire (ou une assemblée des actionnaires a reconnu l'existence de plus d'un actionnaire), la Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins 3 (trois) membres qui ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société.

6.2 Les administrateurs seront désignés par décision des actionnaires pour une période de 6 (six) ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

6.3 Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les actionnaires.

6.4 En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants doivent désigner un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

6.5 Le/les administrateurs peut/peuvent être compensés pour ses/leurs services en tant qu'administrateur ou remboursés de leurs dépenses raisonnables sur décision des actionnaires.

6.6 Si une personne morale est nommée administrateur, elle doit désigner un représentant permanent qui sera chargé de cette mission au nom et pour le compte de l'entité juridique. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile, comme si il /elle réalisait cette mission dans son/leur nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité conjointe et solidaire de l'entité juridique dont un qu'il/elle représente. La personne morale ne peut révoquer son représentant permanent de son / sa position qu'en désignant simultanément un représentant permanent remplaçant.

6.7 Tout administrateur n'assume, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

Art. 7. Modalités de réunion du conseil d'administration.

7.1 Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'est pas nécessairement administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales et qui sera soumis aux mêmes règles de confidentialité que celles applicables aux administrateurs.

7.2 Le président préside toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, le conseil d'administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces réunions du conseil d'administration.

7.3 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de 2 (deux) administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme ou par télex, ou email au moins 3 (trois) jours avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque administrateur donné par écrit, par fax, télégramme, télex ou email. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du conseil d'administration. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque administrateur obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du conseil une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

7.4 Un administrateur peut nommer un autre administrateur (mais pas toute autre personne) pour agir comme son représentant à une réunion du conseil d'administration et à assister, délibérer, voter et exercer toutes ses fonctions en son nom à cette réunion du conseil d'administration. Un administrateur peut agir à titre de représentant pour plus d'un autre administrateur à la réunion du conseil d'administration à condition que (sans préjudice des exigences de quorum) au moins deux administrateurs sont physiquement présents à la réunion du conseil d'administration tenue en personne ou participent en personne à une réunion du conseil d'administration qui se tient en conformité avec les dispositions de l'article 7.5.

7.5 L'utilisation de l'équipement de vidéoconférence et de conférence téléphonique est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies doivent être réputés présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront également être exprimés par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

7.6 Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

7.7 Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

7.8 Dans le cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel opposé à celui de la Société dans toute transaction, un tel administrateur ou dirigeant doit informer le conseil d'administration de cet intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter sur une telle transaction, et un tel intérêt contraire doit être signalé par le conseil d'administration à l'assemblée suivante des actionnaires. Ce qui précède ne s'applique pas si la transaction en question est conclue dans des conditions de marché équitables et fait partie du cours normal des affaires de la Société.

7.9 Les résolutions du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux qui doivent être signés par le président (ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé la réunion) ou par deux membres du conseil d'administration de la Société.

7.10 Les copies ou extraits des procès-verbaux et des résolutions, qui peuvent être produites en justice ou ailleurs, seront signés par le président (ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé la réunion) ou par deux membres du conseil d'administrateurs de la Société.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.

8.1 Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence de l'administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, de celle du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

8.2 Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à une ou plusieurs personnes qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs.

8.3 L'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration peut sous-déléguer ses/leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration déterminera les responsabilités et la rémunération du/des agent (s) (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de la délégation.

8.4 L'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui n'est pas nécessairement un administrateur, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 9. Représentation et Pouvoir de signature.

9.1 La Société sera engagée par la signature de son administrateur unique, et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration.

9.2 Si une ou plusieurs personnes ont été chargées de la gestion journalière des affaires de la Société, la Société sera engagée, dans les limites de la gestion journalière, par la seule signature de cette/ces personne(s).

Art. 10. Décisions des actionnaires.

10.1 Pour autant que toutes les actions sont détenues par un seul actionnaire, l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

10.2 En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société.

10.3 Chaque actionnaire peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque action donne droit à une voix, sauf dispositions contraires prévues par les présents Statuts ou par la Loi.

10.4 Toute assemblée des actionnaires sera convoquée conformément aux dispositions de la Loi. Elle doit être convoquée à la demande des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société de telle manière qu'elle soit tenue dans le mois de la demande. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs éléments à l'ordre du jour de toute assemblée d'actionnaires. Cette demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée des actionnaires.

10.5 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont renoncé aux formalités de convocation, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation préalable.

10.6 Chaque actionnaire peut voter par bulletins de vote envoyés par la poste ou par télécopieur au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formulaires de vote fournis par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale, l'ordre du jour de l'assemblée générale, ainsi que pour chaque point de l'ordre du jour la possibilité de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter. Les bulletins de vote, qui ne contiennent pas un vote ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte les formulaires de vote reçus au plus tard un jour avant l'assemblée générale à laquelle ils se rapportent. Les formulaires de vote reçus après cette date ne seront pas pris en considération pour la détermination du quorum.

10.7 Les actionnaires ont le droit de participer aux assemblées générales par vidéoconférence ou d'autres moyens de télécommunication permettant leur d'identification, et sont réputés présents, pour la détermination de la majorité du quorum. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques permettant une participation effective à l'assemblée des actionnaires de sorte les délibérations sont retransmises de façon continue.

10.8 Chaque actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télecopie ou télégramme ou télex.

10.9 Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions qui doivent être remplies par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

10.10 Sauf disposition contraire prévue par la loi, les résolutions de l'assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés.

10.11 Une assemblée générale des actionnaires convoquée pour modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une deuxième assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes prescrites par la Loi. Une telle convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et les résultats de la précédente assemblée des actionnaires. La deuxième assemblée pourra valablement délibérer quel que soit la proportion du capital représentée. Lors des deux assemblées des actionnaires, les résolutions, pour être adoptées, doivent être adoptées aux deux tiers des suffrages exprimés.

10.12 La nationalité de la Société peut être changée et les engagements des actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec le consentement unanime de tous les actionnaires.

Art. 11. Assemblée annuelle des actionnaires.

11.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue à Luxembourg-ville ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera spécifié dans l'avis de convocation, le 31 du mois de mai, à 10h00.

11.2 Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 12. Commissaire aux comptes.

12.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par 1 (un) ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la Loi et qui ne sont pas nécessairement actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

12.2 Indépendamment de ce qui précède, la Société sera surveillée par un ou réviseur (s) d'entreprises agréé(s) s'il y a une obligation légale à cet effet ou si la Société est autorisée par la Loi à choisir et choisir de nommer un réviseur agréé au lieu d'un commissaire aux comptes.

Art. 13. Exercice social - Dividendes.

13.1 Exercice Social

L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

13.2 Réserve Légale

Du bénéfice net annuel de la Société, 5% (cinq pour cent) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra 10% (dix pour cent) du capital social souscrit de la Société.

13.3 Dividendes

13.3.1 Sauf disposition contraire prévue dans les présents Statuts, chaque action donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

13.3.2 L'assemblée générale détermine la façon dont le solde des bénéfices nets annuels sera affecté.

13.3.3 Des dividendes intérimaires pourront être distribués par le conseil d'administration, sous réserve des conditions prévues par la loi.

Art. 14. Dissolution et Liquidation.

14.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite de l'actionnaire unique ou de l'un des actionnaires.

14.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une décision adoptée par l'assemblée générale conformément aux conditions requises pour la modification des Statuts.

14.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 15. Loi applicable. Référence est faite aux dispositions de la Loi et de la Loi SPF pour toutes les questions pour lesquelles il n'existe pas de dispositions spécifiques dans ces Statuts.»

Sixième résolution

L'Assemblée (i) ACCEPTE la démission de:

- Monsieur Robert Karrer;
- Monsieur Nedim Peter Vogt;
- Christian Steinmann

en tant que membres du conseil d'administration de la Société et leur donne décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date des présentes et (ii) DECIDE de (a) fixer le nombre d'administrateurs de la Société à un (1) et (b) de nommer, avec effet immédiat, la société anonyme Dtax.lu, ayant son siège social au 55, Val Fleuri, à L-1526 Luxembourg, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 177143, ici représentée par son administrateur unique Monsieur Laurent Cherpion, conseil fiscal et expert-comptable, demeurant professionnellement au 140, Boulevard Charles Simonis à L-2539 Luxembourg en tant qu'administrateur unique, dont le représentant permanent est Monsieur Laurent Cherpion, prénommé, pour une période se terminant à la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société dans l'année 2019.

Septième résolution

L'Assemblée DECIDE de nommer, avec effet immédiat, DCA.lu S.à r.l., dont le siège social se situe 55, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 168768, en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une période se terminant à la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société de l'année 2019.

Huitième résolution

L'assemblée DECIDE que, nonobstant l'article 13.1 des statuts de la Société, le premier exercice social sous la législation luxembourgeoise commencera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2013.

Neuvième résolution

L'assemblée DECIDE, sans préjudice du droit du conseil d'administration de transférer le siège social dans la Ville de Luxembourg, que le siège social de la Société est établi au 55, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelle forme que ce soit qui incombe à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à quatre mille quatre cents Euros (EUR 4.400.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: L. Cherpion, F. Dag et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 juin 2013. Relation: LAC/2013/27643.

Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédicté société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013088787/407.

(130109615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

**Batipart Invest, Société Anonyme,
(anc. Monroe S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 116.420.

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE VINGT-QUATRE JUIN.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise "MONROE S.A.", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg numéro B 116420, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1383 du 18 juillet 2006.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 62 du 10 janvier 2013.

La séance est ouverte à 9.00 heures, sous la présidence de Monsieur Charles RUGGIERI, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Paul BOBAN, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul BOBAN, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la société de "MONROE S.A." en "BATIPART INVEST".

2. Modification subséquente du premier article des statuts en rapport avec la dénomination sociale.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signé par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont pré-sentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution.

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer la dénomination de "MONROE S.A." en "BATIPART INVEST".

Deuxième résolution.

A la suite du changement de la dénomination de la Société, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier article des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il existe une société anonyme sous la dénomination de BATIPART INVEST.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à l'assemblée et aux membres du bureau, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. RUGGIERI, P. BOBAN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 25 juin 2013. Relation: RED/2013/1036. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 02 juillet 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013088840/49.

(130109538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Mobs International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 178.352.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt cinq juin,

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

A COMPARU:

ATOGA S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

représentée par Monsieur Dady KASA-VUBU, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 21 juin 2013.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Forme - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il existe une société à responsabilité limitée (la "Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est "MOBS INTERNATIONAL S.à r.l.".

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses Associés (tels que définis ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance (tels que définis ci-après).

3.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance jusqu'à ce que la situation soit normalisée; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est d'acquérir des brevets, des licences et/ou tous types de droits de propriétés intellectuelle et industrielle et de les développer et les exploiter directement ou indirectement et d'octroyer des licences et des sous licences à des Sociétés Apparentées (telles que définies ci-après). La Société peut plus particulièrement, vendre, céder et disposer autrement de tout ou partie de ses brevets, licences et/ou de tous types de droits de propriétés intellectuelle et industrielle.

4.2. La Société peut acquérir et détenir tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi qu'administrer, développer et gérer de tels intérêts.

4.3. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (les "Sociétés Apparentées"). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

4.4. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

4.5. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.5.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, sauf par voie d'offre publique, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.5.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.5.3. utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

4.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédictés, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs prédictés.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital - Transfert de parts

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR), chacune (les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble comme les «Associés».

6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Associés. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à son/ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions à l'Associé/aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

6.3. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

Art. 7. Transfert de parts.

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

Tout transfert de Parts Sociales entre vifs à des non Associés ne pourra se faire qu'avec l'accord préalable, donné dans une assemblée générale des Associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital.

7.3. Tout transfert de Parts Sociales doit être constaté par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi et l'article 1690 du Code Civil.

7.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales pour autant que la Société ait des fonds distribuables suffisants à cet effet. La décision de rachat des parts sociales sera prise en assemblée générale des Associés et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Titre III. Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1. La Société est gérée par un gérant (le "Gérant Unique") ou par plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des Associés. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance", chacun étant alors désigné comme «Gérant»). Le Gérant Unique ou les Gérants ne sont pas nécessairement Associés de la Société.

8.2. Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Associés.

Art. 9. Pouvoirs.

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société.

9.2. Les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

9.3. Tout litige dans laquelle la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance représenté par le Gérant délégué à cet effet.

9.4. La Société est valablement engagée, en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un gérant, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 10. Délégations.

10.1. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

10.2. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Art. 11. Réunion du conseil de gérance.

11.1. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant de la Société aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.2. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, par télégramme, par fax, par courriel ou par lettre.

11.3. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présent en personne ou par mandataire.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront valablement adoptées par la majorité des votes des Gérants présents en personne ou par mandataire.

11.4. En cas d'urgence, des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil de Gérance auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un seul ou plusieurs documents séparés transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

11.5. Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance par un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visioconférence), qui permet à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents à telle réunion (soit en personne, par mandataire ou par un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres à tout moment, sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées à telle réunion. Lorsque la décision est prise par voie d'une conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès verbal de cette réunion.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

11.7. En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique seront documentées par écrit.

Art. 12. Dividendes intérimaires. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des Statuts.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs - Tenue d'assemblées générales.

13.1. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2. En cas d'un Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés par la section XII de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux.

13.3. S'il y a plus d'un Associé, les décisions des Associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Dans ce cas, chaque Associé recevra le libellé exact du texte des résolutions ou décisions à adopter et donnera son vote par écrit.

13.4. Des assemblées générales pourront être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

13.5. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.6. Les assemblées générales des Associés se tiendront à Luxembourg. Tout Associé peu par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Associé, à le représenter à une assemblée générale des Associés et à voter en son nom et à sa place.

Art. 14. Majorités.

14.1. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant que des Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société conformément aux prescriptions de la Loi.

14.3. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. Exercice social - Profits - Réserves

Art. 15. Exercice social.

15.1. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, au trente et un décembre, le bilan et le compte de profit et perte de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Art. 16. Profits - Réserves.

16.1. Les profits de la Société, après déduction des frais généraux des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

16.2. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit elle a été entamée. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Associés.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2. La dissolution et la liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité (en nombre) des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

17.3. En cas de dissolution de la Société, la dissolution et la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'assemblée générale des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

17.4. Le surplus après paiement des charges, dettes dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés proportionnellement à leur détention respective.

Titre VII. Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Tous les points non réglés par les Statuts seront déterminés conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les Statuts ayant été établis, la comparante déclare souscrire l'entièreté du capital comme suit:

ATOGA S.A., préqualifiée 12.500 Parts Sociales

TOTAL: douze mille cinq cents Parts Sociales 12.500 Parts Sociales

Les Parts Sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR).

Le montant de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent à approximativement EUR 1.100.-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique de la Société représentant l'intégralité du capital souscrit, a passé les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg;

2. Ont été nommés gérants de la Société pour une période indéterminée:

2.1 Monsieur Vincent WILLEMS, expert comptable, né le 30 septembre 1975 à Liège (Belgique), avec adresse professionnelle au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg;

2.2 Madame Laurence BARDELLI, employée privée, née le 8 décembre 1962 à Villerupt (France), avec adresse professionnelle au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: D. KASA-VUBU, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 26 juin 2013. Relation: RED/2013/1045. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 02 juillet 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013088838/246.

(130110093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

OXEA Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 178.333.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth of June.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

THERE APPEARED:

Mrs. Linda HARROCH, lawyer, born in Casablanca, Morocco on May 10, 1973, residing at 2, rue de Peternechen, L-2370 Howald, Luxembourg, represented by Mrs Nadia WEYRICH, employee, with professional address at Belvaux, by virtue of a proxy, hereto annexed.

Such appearing party has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "OXEA Holding 2 S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds

and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gerance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or

several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and Liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and Payment

The twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been subscribed by Mrs Linda Harroch, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 47, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Dr. Reinhard GRADL, Chemiker, born on February 20, 1947 in Regensburg, Germany, residing at 9a, Route der la Marlenaz, CH 1936 Verbier, Switzerland;
 - Mr. Michael J. RISTAINO, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
 - Mr. Godfrey ABEL, accountant, born on July 2, 1960 in Brixworth, England, residing at 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Mr. François BOURGON, company director, born on December 29, 1969 in Phalsbourg, France, with professional address at 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Belvaux, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt juin.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU

Madame Linda HARROCH, née le 10 mai 1973 à Casablanca, Maroc, demeurant au 2, rue de Peternechen, L-2370 Howald, Luxembourg, ici représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, en vertu d'une procuration, ci-annexée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et Nom. Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de «OXEA Holding 2 S.à r.l.» (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) L'associé Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet.

L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de vendre, louer, échanger, de mettre ou de prendre en location et de disposer de tout bien immeuble ou meuble et/ou de la totalité ou d'une partie du fonds de commerce de la Société, pour toute contrepartie que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate, incluant pour les actions, obligations ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, de toute personne, ayant ou non (en totalité ou en partie) un objet similaire à celui de la Société; de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.7 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune (les "Parts Sociales"); ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de Vequity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants ("Gérants") nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique".

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes son autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;

10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.

11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil de Gérance") sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclu par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote par écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

15. Distribution des parts.

15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants

sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

16. Dissolution et Liquidation. La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

(a) un genre inclut tous les genres;

(b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;

(c) une "personne" inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);

(d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

17.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

17.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et Libération

Madame Linda Harroch, prénommée, a souscrit l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 47, Grand Rue, L-1661 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Reinhard GRADL, né le 20 février 1947 à Regensburg en Allemagne et résidant 9A, route de la Marlenaz, 1936 Verbier, Suisse;

- Monsieur Michael J. RISTAINO, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Godfrey ABEL, comptable, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Royaume-Uni, demeurant au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur François BOURGON, administrateur de sociétés, né le 29 décembre 1969 à Phalsbourg, France, demeurant professionnellement au 4, Rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg.

Dont acte, passé à Belvaux, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. WEYRICH, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 juin 2013. Relation: EAC/2013/8264. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013088882/485.

(130109563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Prax Capital China Real Estate Fund III, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippman.

R.C.S. Luxembourg B 159.763.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of June.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Prax Capital China Real Estate Fund III, S.C.A., SICAR ("the SICAR"), a partnership limited by shares ("société en commandite par actions"), having its registered office in Munsbach, qualifying as an investment company in risk capital within the meaning of law of June 15, 2004 relating to the investment company in risk capital, as amended, with fixed capital, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 30 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), on June 30, 2011, number 1428.

The articles of incorporation of the SICAR have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of the 18th April 2013.

The meeting is opened at 11.30 a.m. under the chair of Mr Oscar Casas, private employee, residing professionally in L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann,

who appointed as secretary Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, 101, rue Cents.

The meeting elected as scrutineer Ms Carlota Chicharro, private employee, residing professionally in L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann,

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. the agenda of the meeting is the following:

Agenda

I. Amendment of the articles of incorporation of the Company dated 20 March 2013 (the "Articles") in the form as available to shareholders of the Company at the registered office of the Company - to reflect the change of the Company's term and subsequent amendment of Article 3 and Article 23 of the Articles so as to read as follows:

"The Company is incorporated for a term ending on the last day of the month in which the seventh anniversary of the Final Closing Date (as defined in the Memorandum) takes place.";

II. Restatement of the Articles; and

III. Miscellaneous.

II. the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to these minutes;

III. all the shares being registered shares, a convening notice setting forth the agenda of the meeting was sent by registered mail to each of the registered shareholders of the Company on 4th of June 2013.

IV. according to the attendance list, the ONE (1) General Partner Share and 312,353 Ordinary Shares out of 622,822 ordinary shares in issue are present or represented at the present meeting,

V.- That the present meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the General Meeting of shareholders took unanimously the following resolution:

Resolution

The general meeting decides to amend Article 3 and Article 23 of the Articles of Incorporation in order to reflect the change of Company's term as follows:

Art. 3. (first sentence). "The Company is incorporated for a term ending on the last day of the month in which the seventh anniversary of the Final Closing Date (as defined in the Memorandum) takes place."

Art. 23. (first sentence). "The Company is incorporated for a term ending on the last day of the month in which the seventh anniversary of the Final Closing Date (as defined in the Memorandum) takes place."

The meeting states that the Date of the final Closing will be the 31st of July 2013 and that the term of the Company will thus be the 31st July 2020.

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf juin.

Par-devant nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Prax Capital China Real Estate Fund III, S.C.A., SICAR (la "SICAR"), une société en commandite par actions ayant son siège social à Munsbach, qualifiée de société d'investissement en capital à risque au sens de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, telle que modifiée, avec un capital fixe, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), en date du 30 juin 2011, numéro 1428.

Les statuts de la SICAR ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 avril 2013.

L'assemblée s'est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Monsieur Oscar Casas, employé privé, résidant professionnellement à L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann,

qui nomme comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Carlota Chicharro, employée privée, résidant professionnellement à L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann,

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification des statuts de la Société datés du 20 mars 2013 («les statuts») mis à disposition des actionnaires de la Société au siège social de la Société - en vue de refléter la modification de la durée de la Société et modification subséquente de l'article 3 et de l'article 23 des statuts comme suit:

«La Société est constituée pour une durée se terminant le dernier jour du mois au cours duquel le septième anniversaire de la Dernière Date de Closing (telle que définie dans le Prospectus) survient.»

2) Refonte des statuts

3) Divers;

II. les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

III.- toutes les actions étant nominatives, les actionnaires ont été convoqués à assister à la présente assemblée par lettre recommandée détaillant l'ordre du jour envoyée en date du 4 juin 2013.

IV.- d'après la liste de présence, l'unique (1) Action d'Associé Gérant Commandité et 312.353 Actions Ordinaires sur les 622.822 Actions Ordinaires émises sont présentes ou représentées à l'Assemblée.

V.- la présente assemblée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale extraordinaire, a pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution:

L'Assemblée décide de modifier les articles 3 et 23 des statuts en vue refléter la modification de la durée de la Société, comme suit:

Art. 3. (première phrase). ««La Société est constituée pour une durée se terminant le dernier jour du mois au cours duquel le septième anniversaire de la Dernière Date de Closing (telle que définie dans le Prospectus) survient.»

Art. 23. (première phrase). «La Société est constituée pour une durée limitée se terminant le dernier jour du mois au cours duquel le septième anniversaire de la Dernière Date de Closing (telle que définie dans le Prospectus) survient.»

L'Assemblée constate que la date du dernier Closing sera le 31 juillet 2013 et qu'en conséquence la durée de la Société se terminera le 31 juillet 2020.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. CASAS, A. SIEBENALER, C. CHICHARRO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2013. Relation: LAC/2013/28675. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013088898/117.

(130109948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Pasod S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.060.

L'an deux mil treize, le vingt-quatrième jour de juin.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Pasod S.A., avec siège social au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 116 060, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven en date du 15 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1307 du 6 juillet 2006 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Maxime Oberto, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Sennengerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Maxime Oberto, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée à savoir 310 (trois cent dix) actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société de droit des îles Vierges Britanniques, MORWELL LIMITED, avec siège social à Tortola, îles Vierges Britanniques, P.O. Box 3175 Road Town, certificat d'incorporation numéro 350391.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires toute partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Maxime Oberto, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 juin 2013. LAC / 2013 / 29370. Reçu 12.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013088914/66.

(130109726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

**Colors Capital Companies, Société Anonyme,
(anc. Pink Capital International).**

Capital social: EUR 49.980,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 169.052.

—
L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois de juin.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand Duché de Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «PINK Capital INTERNATIONAL», ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.052, constituée par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte reçu le 14 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1569 du 22 juin 2012, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 20 décembre 2012 suivant acte reçu par le notaire soussigné, notaire de résidence à Diekirch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 294 du 7 février 2013 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur Dominique BOUREL, dirigeant d'entreprises, demeurant à F-91240 Saint Michel Sur Orge, Parc de Lormoy, Dauphiné 2.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, dirigeant d'entreprises, demeurant professionnellement au 6365, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Arnaud DAURY, dirigeant d'entreprises, demeurant à F-75009 Paris, 80, rue Taitbout.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que toutes les trois cent trente-trois mille deux cents (333.200) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social, étant présentes ou représentées à la présente assemblée, il a pu être fait

abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de «PINK Capital INTERNATIONAL» en «COLORS Capital COMPANIES»;

2. Modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède;

3. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de cent dix-neuf mille cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt cents (EUR 119.188,80) pour le porter de son montant actuel de quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt euros (EUR 49.980,-) à cent soixante-neuf mille cent soixante-huit euros et quatre-vingt cents (EUR 169.168,80) sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation du pair comptable des actions existantes moyennant paiement à partir de la prime d'émission de la Société et allocation du montant nominal total des actions au capital social de la Société;

4. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter la résolution à adopter suite à cet ordre du jour;

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, cette dernière prend à l'unanimité des voix dans chaque catégorie d'actions les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société de «PINK Capital INTERNATIONAL» en «COLORS Capital COMPANIES».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (Deuxième alinéa). «La Société existe sous la dénomination sociale de «COLORS Capital COMPANIES».

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cent dix-neuf mille cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt cents (EUR 119.188,80) pour le porter de son montant actuel de quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt euros (EUR 49.980,-) à cent soixante-neuf mille cent soixante-huit euros et quatre-vingt cents (EUR 169.168,80) sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation du pair comptable des actions existantes.

L'assemblée générale a déclaré libérer intégralement l'augmentation de capital ci-avant réalisée d'un montant total de cent dix-neuf mille cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt cents (EUR 119.188,80) à partir du compte de prime d'émission de la Société.

La preuve du montant de la prime d'émission de cent dix-neuf mille cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt cents (EUR 119.188,80) utilisée pour l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été montrée au notaire soussigné.

Il est décidé d'allouer le montant nominal total des actions au capital social de la Société.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution ci-dessus, l'assemblée générale a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société de la manière suivante:

Art. 5. (Premier alinéa). «Le capital social est fixé à cent soixante-neuf mille cent soixante-huit euros et quatre-vingt cents (EUR 169.168,80), représenté par trois cent trente-trois mille deux cents (333.200) actions sans désignation de la valeur nominale.».

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société ou qui lui seront imputés en rapport avec sa reclassification du capital social au taux fixe d'enregistrement de la perception fiscale sont estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux Membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: D. BOUREL, F. CIPOLLETTI, A. DAURY, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 20 juin 2013. Relation: DIE/2013/7853. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 03 juillet 2013.

Référence de publication: 2013088927/89.

(130110043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Ravi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 126.782.

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "RAVI INVESTMENTS S. à R.L.", ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 2-4, Avenue Marie-Thérèse, R.C.S. Luxembourg section B numéro 126 782, constituée suivant acte reçu le 28 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1126 du 12 juin 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel Uhl, Juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Willem Van Cauter, Réviseur d'Entreprises, demeurant professionnellement à Strassen.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social à l'adresse suivante: L-8041 Strassen, 65, Rue des Romains.

2.- Modification afférente de l'article 5, 1^{er} alinéa des statuts.

3.- Démission du Gérant de sa fonction.

4.- Nomination d'un Gérant remplaçant.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5, 1^{er} alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Strassen."

Troisième résolution:

L'assemblée acte la démission de MODERN TREUHAND S.A. de sa fonction de Gérant.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de nommer comme Gérant remplaçant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Ranny Eran Josef DAVIDOFF, né le 8 septembre 1961 à Tel-Aviv (Israël), demeurant à «Le Millefiori», 1, Rue des Genêts, F-98000 Monaco.

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, W. VAN CAUTER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 27 juin 2013. Relation: LAC/2013/29599.

Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013088948/52.

(130110238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Systema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 20, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 31.342.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «LIFIN S.A.», ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 20, rue Dicks, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.127, ici représentée par son administrateur en fonction savoir:

Monsieur Michel BOURKEL, demeurant professionnellement au 33, rue Ste Zithe à L-2763 Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration délivrée par le Conseil d'Administration de la Société lui conférant tous les pouvoirs pour agir seul.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant dûment représenté a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme luxembourgeoise dénommée "SYSTEMA S.A.", établie et ayant son siège à L-1417 Luxembourg, 20, rue Dicks, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 31.342, a été constituée sous la dénomination de «DIXLUX IMMOBILIERE S.A.», suivant acte reçu par Maître Camille HEL-LINCKX, alors de résidence à Luxembourg en date du 22 août 1989, publié au Mémorial C n°7 du 8 janvier 1990.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire de résidence à Remich, en date du 27 juillet 1999, publié au Mémorial C n°766 du 15 octobre 1999.

II. - Que le capital social de la société anonyme «SYSTEMA S.A.», préqualifiée, s'élève actuellement à UN MILLION TROIS CENT TRENTE-ET-UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR 1.331.250.-) représenté par CINQUANTE-TROIS MILLE DEUX CENT CINQUANTE (53.250) actions, d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25.-) chacune, entièrement libérées.

III. - Que le comparant en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société anonyme «SYSTEMA S.A.».

IV. - Que le comparant est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique, il déclare expressément procéder dans le cadre de sa réorganisation à la dissolution de la susdite société, celle-ci ayant cessé d'exister;

V.- Qu'un bilan de clôture de la société anonyme «SYSTEMA S.A.» a été établi au 31 décembre 2012, ainsi qu'une situation intermédiaire arrêtée au 31 mai 2013, dont un exemplaire de chaque restera annexé au présent acte.

VI.- Que le comparant la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «LIFIN S.A.», préqualifiée, déclare que les dettes seront payées, que les actifs lui seront attribués et qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, présents et futurs, connus et inconnus de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. - Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur, le tout en présence du notaire instrumentant.

IX. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 20, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BOURKEL, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28/06/2013. Relation: EAC/2013/8401. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.
 Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 03 juillet 2013.

Référence de publication: 2013089036/55.

(130109718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Snack Anatolia Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 103, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 166.587.

L'an deux mille treize, le premier juillet

Ont comparu:

1) Monsieur Mahmut BEKIRGIL, restaurateur, demeurant à F-57100 Thionville, 4, Chaussée d'Océanie;
 2) Madame Selda SARIKAYA, vendeuse, demeurant à F-57270 Uckange, 44, Pont de Pierre.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée SNACK ANATOLIA S. à r.l., avec siège social à L-1461 Luxembourg, 103, rue d'Eich,

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 166.587,

Dont le capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€125,-) chacune est réparti comme suit:

1) Monsieur Mahmut BEKIRGIL, prénommé cinquante parts sociales,	50
2) Madame Selda SARIKAYA, prénommée cinquante parts sociales	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Monsieur Mahmut BEKIRGIL, prénommé, déclare céder VINGT-QUATRE (24) parts sociales à Monsieur Ali Baba KARABULUT, commerçant, né à Palu (Turquie), le 3 février 1979, demeurant à F-57270 UCKANGE, 5, rue d'Auvergne, présent, ce acceptant au prix de leur valeur nominale;

et

déclare céder VINGT-SIX (26) parts sociales à Monsieur Ali TORUN, commerçant, né à Sansun (Turquie), le 1^{er} novembre 1986, demeurant à F-57270 UCKANGE, 5, rue d'Auvergne, présent, ce acceptant au prix de leur valeur nominale.

Madame Selda SARIKAYA, prénommée, déclare céder ses CINQUANTE (50) parts sociales à Monsieur Ali TORUN, commerçant, né à Sansun (Turquie), le 1^{er} novembre 1986, demeurant à F-57270 UCKANGE, 5, rue d'Auvergne, présent, ce acceptant au prix de leur valeur nominale.

Le paiement du prix de vente de cette cession est fait entre les parties.

Monsieur Mahmut BEKIRGIL, prénommé, et Madame Selda SARIKAYA, prénommée, gérants techniques de la société, déclarent accepter cette cession de parts au nom de la société, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil n'est plus nécessaire.

Suite à la cession de parts sociales qui précède les parts sociales sont détenues comme suit:

1) Monsieur Ali Baba KARABULUT, prénommé vingt-quatre parts sociales,	24
2) Monsieur Ali TORUN, prénommé soixante-seize parts sociales,	76
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Ensuite les associés se considérant comme réunis en assemblée générale prenant les résolutions suivantes:

- 1.- La démission de Madame Selda SARIKAYA, prénommée, en tant que gérante technique de société est acceptée.
- 2.- La démission de Monsieur Mahmut BEKIRGIL, prénommé, en tant que gérant technique de la société est acceptée.
- 3.- Monsieur Ali Baba KARABULUT, prénommé, est nommé gérant technique de la société.
- 4.- Monsieur Ali TORUN, prénommé, est nommé gérant administratif de la société.
- 5.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait au siège social, date qu'en tête de la présente.

Bekirgil / Sarikaya / Karabulut / Torun.

Référence de publication: 2013089006/46.

(130110159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Valence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 92.314.

L'an deux mille treize, le vingt juin.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VALENCE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 20 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 404 du 14 avril 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Henri REITER, employé privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Décision sur la mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, priviléges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, H. REITER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2013. Relation: LAC/2013/28934. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013089101/55.

(130110162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

3P (L) Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.768.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2013

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises agréé:

- PricewaterhouseCoopers.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013088259/14.

(130107795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

aeris CAPITAL Sustainable Impact S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 166.001.

Faisant suite à l'assemblée générale ordinaire du 24 Juin 2013,

Est re-nommé réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014:

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l

400 route d'Esch

L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Juin 2013.

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013088277/16.

(130109533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Xero S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8295 Keispelt, 95, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 62.491.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013088242/9.

(130108813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Xoom Venture Capital S.A., Société Anonyme,

(anc. FCB (Forest City Basin) Resources S.A.).

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 155.823.

Les comptes annuels au 31/12/2012 de la société Xoom Venture Capital S.A. (auparavant FCB (Forest City Basin) Resources S.A.), Société anonyme, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013088241/10.

(130108794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.
